

SANI'AIR 15: DÉSINFECTANT VIRUCIDE PAR VOIE AÉRIENNE

À BASE D'ACIDE PERACÉTIQUE ET PEROXYDE D'HYDROGÈNE

FICHE PRODUIT

CONFORMITÉ AUX NORMES

Conforme aux exigences de l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par arrêté du 19 décembre 2013) pris pour application de l'article 11 du décret n°73-138 du 12 février 1973 concernant le nettoyage (suivi d'un rinçage à l'eau potable) des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Activité	Normes	Concentration	Condition	Temps de contact	Température
Bactéricide	EN 1040	0,30%	Saleté	5 min.	20°C
	EN 13697	0,50%	Saleté	5 min.	20°C
Fongicide	EN 13697	3%	Propreté	15 min.	20°C
Virucide	EN 14476	0,80%	Saleté	60 min.	20°C

COMPOSITION

Eau, acide acétique, substances actives biocides :

- Acide peracétique généré CAS n° 79-21-0 : 5% (m/m)
- Peroxyde d'hydrogène CAS n° 7722-84-1 : 23% (m/m)

CONSEIL D'UTILISATION

L'utilisation de **SANI'AIR 15** nécessite un nettoyage préalable des surfaces. Consulter un conseiller expert en hygiène pour valider les méthodes.

Dosage de référence: 0,3 à 2,5 %

Type de préparation: concentré soluble.

Traitement des surfaces: 0,3 à 0,4 L de solution diluée par m².

Délai et intervalles d'application: action immédiate à renouveler suivant votre protocole d'hygiène.

Nettoyage et décontamination du matériel: nettoyer à l'eau potable après utilisation du désinfectant **SANI'AIR 15**.

DONNÉES LOGISTIQUES

Gencode	376018085047 1	376018085048 8
Référence	105 010	105 050
Capacité ml	1 000	5 000
Poids brut grs	1 010	5 015
Condition.	Flacon+Spray	Bidon
pcs/Carton	12	6
dim. Carton cm	25x33x30	-
Qté/Palette	900	185
Nbre carton/palette	75	31
Dim. Palette / mm	120x80x150	120x80x150
Poids brut/palettes kg	909	926

ABERT / investments

25 rue du Rothbach F-67500 MARIENTHAL



Désinfection des espaces publics, des trottoirs et du mobilier urbain....

DESCRIPTIONS & APPLICATION

SANI'AIR 15 est un désinfectant à base d'Acide Peracétique :

- Recommandé pour l'hygiène des bureaux, l'hôtellerie, la restauration, les locaux dans les milieux des industries cosmétiques, pharmaceutiques, automobiles, le BTP ainsi que dans les milieux alimentaires, métiers de bouche et laboratoires de transformation, et des espaces ouverts au public.
 - Également, recommandé en industrie Agro-alimentaire. Adapté aux industries BIO et cosmétiques.
- Uniquement pour usage professionnel.

SANI'AIR 15 est autorisé pour les applications suivantes en :

- TP2 : Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides.
- TP4 : Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Rinçage obligatoire.

Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) : 12 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur l'étiquette

SANILIFE 

SANI'AIR 15 est un produit classifié selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP] et est donc considéré comme un produit dangereux dans son état pur. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.